

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Elsy Fneiche

<https://www.cadre21.org/membres/20c2aeb0532fb38dab20ad60>

Date d'obtention : 2023-07-04 18:07:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Recueillir l'histoire

Se demander si c'est un cas de sexto

Enclencher le protocole sexto

Suivre et appliquer ce qui est suggéré dans le protocole et selon les situations,

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est impératif de se référer à la grille sexto dans les cas de sexto sauf dans les cas où les situations ne concernent pas le scolaire.

Qu'il faut faire la distinction entre un acte impulsif et malveillant afin de guider nos interventions

Qu'en aucun cas il ne faut agir comme mandataire du poste de police

Qu'il faut protéger la confidentialité en tout cas

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

A mon avis ce sera l'étape des entrevues. Je me demande comment je vais poser les bonnes questions, j'imagine qu'en utilisant plus souvent la trousse sexto ce sera plus facile d'apprendre à mener l'enquête interne sans fautes.

Je suis également inquiète de la rapidité de traitement des demandes du SPVM, nous sommes dans une école où les cas de sexto sont énormément présents, je pense qu'au moins 1 fois par semaine il y a des interventions en ce sens, est-ce que ce protocole va faciliter ou alourdir le processus? Car il ne faudra pas attendre des jours avant d'avoir une réponse du SPV

De plus, il y a beaucoup de cas dans le transport, il faudra voir comment s'appliquera le protocole quand des situations ont lieu dans l'autobus scolaire.